

L'écol'O'thèque
Tél : 06 71 66 28 30
Email : lecolOtheque@gmail.com

Règlement intérieur
2026-2027

Sommaire

1. Le fonctionnement général p. 1 à 3
2. Les repas p 3 à 5
3. Les vêtements et les affaires personnelles p 5
4. La sécurité et l'hygiène p 5 à 7

L'écol'O'thèque est une école maternelle privée hors contrat, laïque et mixte qui propose un enseignement basé sur l'épanouissement et la confiance en soi, où chaque enfant évolue à son propre rythme sans notion d'avance ni de retard, sans notation ni compétition. Notre volonté première est de susciter l'enthousiasme, le plaisir, la curiosité et la satisfaction du travail accompli. Cet enseignement prend appui sur des pédagogies alternatives (majoritairement Montessori) et s'ancre dans une démarche écologique. L'écol'O'thèque respecte les programmes de l'Éducation nationale afin que chacun maîtrise les savoirs définis par le Socle Commun de Connaissances et de Compétences (décret du 31 mars 2015).

Nous sommes convaincus que l'école doit s'adapter à chaque enfant.
Notre vision est celle d'une pédagogie en mouvement qui s'adapte à son époque.

Dans un respect écologique et en lien avec les valeurs de L'écol'O'thèque, les documents de règlement ne sont pas imprimés. Un exemplaire papier de chaque document est à disposition au bureau. Tous les documents sont en libre accès sur le site internet de l'école.

Seule la fiche d'adhésion est imprimée pour signature et vaut pour acceptation de tous les règlements.

La communication se fait principalement par mail.
Si l'information est urgente, le sms est de rigueur au numéro suivant : 06 71 66 28 30.

1. Le fonctionnement général

a. L'âge des enfants

Les enfants peuvent être accueillis à partir de 2 ans ½ sous réserve d'une période d'essai qui permet d'évaluer si l'enfant est déjà en demande. Si cela semble trop tôt, nous invitons les parents à renouveler l'expérience ultérieurement.

b. La période d'essai

Il arrive qu'un enfant ne trouve pas son équilibre dans une école alternative. Toujours en privilégiant son bien-être et celui des autres, L'écol'O'thèque se réserve le droit de mettre fin à la scolarité d'un enfant en « souffrance », après une période d'essai d'un mois. Avant d'arriver à cette décision, les parents, le personnel éducatif et la direction auront pris soin d'en discuter.

c. La fin de contrat

Une fin de contrat peut s'envisager courant de l'année scolaire à l'initiative de la direction ou des parents. Celle-ci prendra acte un mois après avoir prévenu par recommandé avec accusé de réception.

d. Les jours et horaires scolaires

Rentrée scolaire : mardi 1 septembre 2026

Lundi – mardi – jeudi – vendredi
- de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h

Ces horaires peuvent être modifiés en raison de circonstances particulières (sorties scolaires par exemple).

Les vacances scolaires sont les mêmes que celles de l'Éducation nationale soit :
- Vacances de la Toussaint : du samedi 17 octobre au dimanche 1 novembre 2026
- Vacances de Noël : du samedi 19 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027
- Vacances d'hiver : du samedi 20 février au dimanche 9 mars 2027
- Vacances de printemps : du samedi 17 avril au dimanche 2 mai 2027
- Vacances d'été : à partir du samedi 3 juillet 2027

e. L'arrivée du matin

L'autonomie est toujours à privilégier. Les parents sont autorisés dans l'entrée et le vestiaire de L'écol'O'thèque **mais ni dans les salles de classe ni au périscolaire.** Les enfants déposent leurs affaires à l'endroit prévu et mettent leurs chaussons/chaussettes antidérapantes sous la responsabilité du parent. Même procédé le soir.

f. Les retards

Il est primordial de comprendre l'importance de la ponctualité en respectant les horaires de classe afin notamment de participer au regroupement qui définit les activités. Tout retard est nuisible au bon fonctionnement de l'école.

g. Les absences

L'école est tenue de maintenir à jour un registre des présences et consigne les absences des enfants.
L'absence prévue doit être signalée au plus tôt et rappelée la veille.
L'absence imprévue doit être signalée au plus tôt le matin même.

h. L'accueil des temps extra-scolaires

Les temps extra-scolaires sont encadrés par le personnel enseignant et encadrant. Ils sont consacrés à la continuité de l'éveil, à des temps cocooning, à des temps calmes, à des jeux éducatifs et à des animations.

Ces temps extra-scolaires accueillent les enfants de :
- de 7h30 à 8h30 : les enfants inscrits pourront prendre leur petit-déjeuner (fourni par les parents)
- de 16h00 à 18h : les enfants inscrits pourront prendre leur goûter (fourni par les parents)

La participation à ces temps extra-scolaires doit impérativement se faire sur le tableau Velléda du couloir (à côté de la porte d'entrée).

i. Les temps de sieste

Un temps de sieste est prévu après le déjeuner pour les enfants qui le souhaitent. Doudou et sucette sont autorisés durant ce temps spécifique.

j. Le stationnement

Des places libres sont situées devant L'écol'O'thèque. Les parents accompagnent les enfants à l'intérieur du bâtiment par l'entrée principale de L'écol'O'thèque.

k. Les fins de journée

Seules les personnes inscrites sur la liste des personnes habilitées par la famille sont autorisées à venir chercher un enfant. En cas d'incapacité, le responsable légal de l'enfant doit prévenir l'école. Dans le cas contraire, l'enfant est pris en charge selon les règles des temps extra-scolaires jusqu'à l'arrivée d'une personne mandatée. Ce temps sera facturé.
Les parents peuvent inscrire sur cette liste un parent de l'école qui peut se charger de récupérer un autre enfant. Dès qu'un parent ou une personne mandatée récupère un enfant, celui-ci est sous son entière responsabilité.

l. La cigarette / la vapoteuse

L'écol'O'thèque est un espace non-fumeur. Les parents s'engagent à fumer/vapoter à l'extérieur du site et en dehors de la vue des enfants ainsi qu'à ramasser les mégots.

2. Les repas

L'écol'O'thèque fournit l'eau (boisson sucrée non autorisée) et la vaisselle nécessaire. En lien avec la démarche écologique, il est impératif de privilégier une alimentation saine et de saison en limitant au maximum les emballages plastiques. L'objectif est d'avoisiner le 0 déchet.

L'écol'O'thèque n'est pas responsable de la qualité des repas apportés par les parents et sa responsabilité ne saurait être mise en cause en cas d'intoxication alimentaire. Les régimes alimentaires et les allergies doivent être signalés lors de l'inscription de l'enfant.

a. Le petit-déjeuner

L'enfant a la possibilité de prendre son petit-déjeuner durant le temps extra-scolaire du matin. Il est à fournir par les parents.

b. Le goûter du matin durant la récréation

Un goûter peut être pris durant la récréation du matin. Il est à fournir par les parents.

c. Le déjeuner

La présence des enfants n'est pas obligatoire mais elle est conseillée car le déjeuner pris en commun est un temps fort de convivialité, de partage et d'apprentissage (mettre la table, se servir, débarrasser, trier les déchets…).

Le déjeuner est fourni par les parents :
Il doit impérativement être conditionné dans un contenant en verre adapté pour passer du réfrigérateur au micro-onde. Chaque matin il est à déposer dans un frigo. Chaque soir les parents repartent avec le dit sac avec les restes pour attester de la consommation alimentaire.

d. Le goûter

L'enfant a la possibilité de prendre son goûter durant le temps extra-scolaire de l'après-midi, fournit par les parents.

e. Les ateliers cuisine

L'équipe pédagogique met en place des ateliers cuisine tout au long de l'année scolaire. Les ingrédients sont fournis par L'écol'O'thèque.

f. Les fêtes

Les fêtes rythment l'année scolaire. L'écol'O'thèque peut décider d'organiser des événements en lien avec ces fêtes et fournit l'alimentation. Bien que L'écol'O'thèque soit laïque, l'équipe pédagogique peut évoquer des faits religieux comme éléments culturels, et ce dans toutes les cultures.
Les parents sont les bienvenus pour partager avec les enfants les usages de leur culture d'origine.

g. Les anniversaires

L'anniversaire de chaque enfant est fêté. Si l'anniversaire a lieu :

- en juillet : il est fêté en fin d'année scolaire
- en août : il est fêté en début d'année scolaire

Les parents doivent se rapprocher de l'équipe pédagogique pour connaître la manière de fêter cet événement. Le goûter d'anniversaire est à fournir par les parents ainsi que les bougies.
Les bonbons et les boissons sucrées ne sont pas autorisés.

3. Les vêtements et les affaires personnelles

L'écol'O'thèque n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration des affaires personnelles.

Cf liste de fournitures

Le nom de l'enfant doit être marqué sur les vêtements. Les objets et les vêtements sans nom trouvés sont déposés dans l'entrée. S'ils ne sont pas réclamés, ils sont donnés à chaque période de vacances à des associations caritatives.

Les sucettes et les doudous sont acceptés pour une transition en douceur et/ou pour les temps de repos. Ils sont posés à l'endroit approprié dans la classe. Les parents fournissent une boîte à sucette marquée au nom de l'enfant.

4. La sécurité et l'hygiène

Les parents doivent obligatoirement souscrire à une assurance responsabilité civile et accidents corporels pour l'enfant scolarisé. L'attestation est demandée à l'inscription. Les enfants ne sont pas admis en classe sans cette attestation.
L'enfant est sous la responsabilité de ses parents tant qu'il n'a pas été remis à l'équipe pédagogique. Les enfants et les parents ne sont pas autorisés à déambuler sur le site. Seuls les enfants scolarisés à L'écol'O'thèque ont accès aux salles de classe.

a. Les interdits

Sont interdits à L'écol'O'thèque (y compris durant les sorties, transports…) :

- les objets dangereux (pointus, tranchants, inflammables…)
- les armes ou les jouets imitant les armes
- les jeux électroniques
- les téléphones portables pour les enfants. Les adultes veilleront à ne les utiliser qu'en cas d'urgence
- tout objet / jouet personnel est également interdit à moins qu'il ne fasse l'objet d'un intérêt pédagogique

b. Les normes de sécurité

Des exercices de PPMS (incendie, confinement, attentat) ont lieu plusieurs fois durant l'année scolaire. Des commissions de sécurité passent régulièrement pour vérifier le respect des normes. Les consignes de sécurité et le plan de secours sont affichés dans L'écol'O'thèque.

c. Les médicaments et premiers secours

L'écol'O'thèque n'est pas habilitée à administrer des médicaments aux enfants sans ordonnance médicale. Les seuls soins que l'équipe pédagogique peut prodiguer sont :

- en cas d'écorchure ou de brûlure : désinfection de la plaie et eau froide
- en cas d'hématome : poche de froid

d. Les absences et les maladies

L'écol'O'thèque ne peut en aucun cas accueillir un enfant malade, fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse.

e. Les vaccinations

Les enfants doivent obligatoirement être à jour dans les vaccinations. La photocopie du carnet de vaccinations doit être fournie à l'inscription de l'enfant.

f. Les accidents

En cas d'accident, l'équipe pédagogique fait appel aux sapeurs-pompiers ou au SAMU. Elle prend toutes les mesures nécessaires et prévient les parents dans les meilleurs délais. Lors de l'inscription une autorisation est demandée aux parents afin de pouvoir faire hospitaliser l'enfant en cas de besoin.

g. Les règles d'hygiène

De manière générale, les enfants doivent être propres à leur arrivée à L'écol'O'thèque, sauf accident imprévu.
Les parents sont invités à vérifier régulièrement les cheveux de l'enfant (poux) et de penser également aux oxyures (petits vers dans les selles qui démangent) qui se transmettent aussi très facilement (voir en pharmacie pour des traitements). Les parents doivent signer au plus vite la présence de ces parasites afin de limiter leur propagation à L'écol'O'thèque.